

Agir Ensemble

De : "Agir Ensemble" <agirensemble@deputefourny.be>
À : "_mailing" <agir.ensemble@deputefourny.be>
Envoyé : mercredi 7 janvier 2009 22:27
Objet : Newsletter 60 : Un même employeur mais des droits différents pour les travailleurs !



Newsletter 60 : Un même employeur mais des droits différents pour les travailleurs !

La majorité a décidé lors du Conseil communal de décembre, suite à la réunion du Conseil d'administration du Centre du Lac, d'avaliser le droit aux chèques repas en faveur du personnel communal du Centre du Lac de Neufchâteau.

Ceci est en soi une bonne nouvelle pour ce personnel, même si l'amélioration des revenus professionnels serait plus favorable par une augmentation des salaires que par un système de chèques divers.

Mais voilà !! **Cet avantage ne sera octroyé que pour ce personnel**, et uniquement ce personnel, excluant donc tous les autres travailleurs de la commune.

Pourtant, les conseillers du groupe Agir Ensemble ont demandé un élargissement de ce droit à tous les travailleurs de la commune et du CPAS, respectant ainsi une équité entre les personnes et n'appliquant pas de politique à deux vitesses au sein de la même institution. Mais la majorité a refusé et s'est bornée à cloisonner ce droit.

Il n'existe donc dans ce cas de figure qu'un seul employeur : la commune.

Mais les droits des travailleurs seront à l'avenir inégaux : ceux qui ont à partir du 1^{er} janvier 2009 des chèques repas et les autres.

Ce type de politique « à deux vitesses » est injuste et inadmissible !



Infos sur les activités communales
www.deputefourny.be

www.deputefourny.be www.chestrolais.over-blog.com

Information NOD32 2008 (20070125)

Ce message a ete verifie par NOD32 Antivirus System.

<http://www.nod32.com>

Information provenant d'ESET NOD32 Antivirus, version de la base des signatures de virus 3748 (20090107)

Le message a été vérifié par ESET NOD32 Antivirus.

<http://www.eset.com>